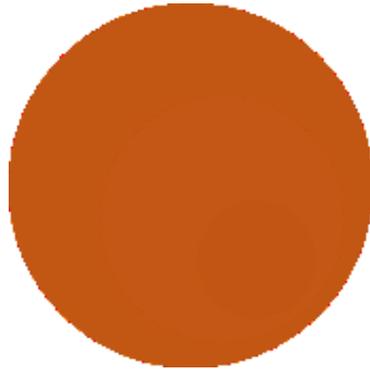




DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES  
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES



# Règlement de mise en concurrence

PROCEDURE ADAPTEE (PAD)

**FOURNITURE LIDAR VENT TRANSPORTABLE ET  
COMPACT ET SERVICES ASSOCIES**

**ORASOA202400965**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPECIFICATIONS</b>	<b>4</b>
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	4
2.4	CADRE DE REPONSE	5
<b>3</b>	<b>CONDITIONS DE CHOIX</b>	<b>5</b>
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	5
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
<b>4</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>6</b>
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	6
4.2	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	6
4.3	NEGOCIATION DE L'OFFRE	7
4.4	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	7
4.5	MISE AU POINT DU MARCHE	7
4.6	DECLARATION SANS SUITE	7

---

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> <b>Fourniture LIDAR vent transportable et compact et services associés</b> <b>ORASOA2024009965</b>	<b>Ed. : 1</b> <b>Date : Date</b> <b>Page : 3/7</b>
---	--	---

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
  - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
  - Annexe 2 : Cadre de réponse
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat

## 1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence porte **sur la fourniture d'un LIDAR vent et ses services associés**, tels que définis dans le cahier des clauses techniques [DA2].

---

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  <b>Fourniture LIDAR vent transportable et compact et services associés</b>  <b>ORASOA2024009965</b></p>	<p>Ed. : 1  Date : Date  Page : 4/7</p>
---	--	---

## 2 SPECIFICATIONS

### 2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

#### 2.1.1 Allotissement

**La présente mise en concurrence n'est pas allotie.** L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

**Tranche ferme :**

- Lot contractuel 1 **sur la Fourniture LIDAR vent forfaitaire ferme, incluant les prestations techniques suivantes-** :
  - Lot technique n°1 : Fourniture du LIDAR vent
  - Lot technique n°2 : Fourniture des logiciels adaptés
  - Lot technique n°3 : Fourniture d'une caisse de transport adaptée
  - Lot technique n°4 : Formation en usine ou sur site CNES
  - Lot technique n°5 : Forfait maintenance pour la première année d'utilisation

**Bordereau à prix unitaire :**

- Lot contractuel 2 **relatif aux prestations optionnelles (maintenance, garantie supplémentaire, pièces détachées)**

**Bon de commande :**

- Lot contractuel 3 à Bons de commande relatif aux prestations complémentaires et supplémentaires

#### 2.1.2 Offre variante

Le Candidat **n'est pas autorisé à présenter une offre variante.**

#### 2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **aucune exigence minimale n'est spécifiée.**

### 2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES **ne retiendra qu'une seule offre.**

Les prestations feront l'objet **d'un Marché, d'une durée prévisionnelle de 10 mois.**

Le projet de contrat est présenté en [DA3].



**Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.**

### 2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

 <p>CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>Fourniture LIDAR vent transportable et compact et services associés</p> <p>ORASOA2024009965</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 5/7</p>
--	---	---

**Affichage du prix :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **le Candidat est informé que les crédits alloués à cette affaire sont de 150 000 € HT. Pour autant, cette indication ne constitue pas un motif de non-conformité de l'offre, dont le montant sera évalué conformément aux critères de sélection établis au §3.2.**

**Cofinancement :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **aucune exigence particulière n'est spécifiée.**

## 2.4 CADRE DE REPONSE

 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 **Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible,** le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES  
Service Achats – Recettes externes **DAR/OAR/SOA**  
Adresse : **18, avenue Edouard Belin - 31401 Toulouse Cedex 9**

A l'attention de **Laure DUPORT**  
[\[laure.duport.external@cnes.fr\]](mailto:laure.duport.external@cnes.fr)

 **Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.**

## 3 CONDITIONS DE CHOIX

### 3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> <b>Fourniture LIDAR vent transportable et compact et services associés</b> <b>ORASOA2024009965</b>	<b>Ed. : 1</b> <b>Date : Date</b> <b>Page : 6/7</b>
---	--	---

### 3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Éléments d'appréciation*
A	<b>Technique</b>	<b>50 %</b>	<b>Fourniture LIDAR</b> <b>Respect des exigences CCTP</b>
B	<b>Organisation</b>	<b>20%</b>	<b>Respect des exigences du planning du CCTP :</b> <b>Délai de livraison</b>
C	<b>Prix</b>	<b>20%</b>	<b>Montant global forfaitaire ferme</b>
D	<b>Critère RSE</b>	<b>10%</b>	<b>Qualité du mémoire environnemental fourni en</b> <b>réponse aux exigences du CCT</b>

\* Liste non exhaustive

## 4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

### 4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.**

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'une visite de site.**

### 4.2 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **14 juin mai à 2024 à 11h00.**

 **Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> Fourniture LIDAR vent transportable et compact et services associés ORASOA2024009965	Ed. : 1 Date : Date Page : 7/7
---	--	--------------------------------------

#### 4.3 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.**

#### 4.4 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

#### 4.5 MISE AU POINT DU MARCHE

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

 **Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.**

 **En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.**

#### 4.6 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.